

**Proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.**

---

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le musée de l'horlogerie a déjà fait l'objet d'une étude d'aménagement d'une salle d'exposition temporaire dans les combles et de diverses transformations intérieures.

Un avant-projet a été établi par l'association d'architectes Michel Buri et ACAU, en novembre 2000, financé par un crédit d'études de 50'000 francs, voté par le Conseil municipal le 11 février 1998 (PR 300).

Ensuite, un crédit d'étude complémentaire de 76'000 francs a été voté le 29 avril 2002, pour financer la phase du projet (PR 142).

Le cambriolage du musée de l'Horlogerie, perpétré le 24 novembre 2002, a remis le projet en question et, dès cette date, les études ont été interrompues.

Le 25 juin 2003, le Conseil administratif décidait de fermer complètement le musée, à titre provisoire.

### **Exposé des motifs**

Afin de remettre en fonction le musée de l'horlogerie, un certain nombre de mesures ont été étudiées par les services concernés du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la direction du département des affaires culturelles, la direction des Musées d'art et d'histoire et des représentants des compagnies d'assurance.

Mesures générales tout d'abord, telles que mise sous sécurité de toutes les pièces par des détecteurs de la dernière génération, installation de caméras reliées à une société de surveillance, barrière de système laser et caméras pour la surveillance des façades, etc.

Mesures physiques aussi, comme la création de salles fortes au sous-sol, d'un sas d'entrée blindé, et la séparation des différentes pièces durant les heures de fermeture.

En outre, l'aménagement muséographique sera entièrement revu, sous la forme de vitrines blindées en acier et verre sécurisé.

Enfin, les experts en sécurité ont conclu à l'impossibilité de créer dans les combles la salle d'exposition temporaire nécessaire au fonctionnement du musée. La solution retenue est de l'enterrer sous le parc et de la relier au sous-sol du musée existant.

Ces mesures permettront ainsi la mise en place d'un nouveau projet muséographique, qui mettra l'accent sur le patrimoine de l'histoire genevoise, sur les métiers qui ont illustré la Fabrique, sur la diversité des collections et des domaines de prédilection des artistes et horlogers et sur le XXe siècle. La pédagogie inscrite dans le parcours du regard sera renforcée

par des programmes de courts films documentaires projetés dans la salle polyvalente : le mystère de la montre et de la pendule illustré par les gestes de l'horloger en corrélation avec la présentation de l'outillage, les arcanes des techniques de l'émail illustrées par les gestes de l'émailleur etc ; le récit par des historiens de la naissance et du fonctionnement de la Fabrique genevoise à partir des documents d'archives, le rôle de la Suisse dans l'histoire de la mesure du temps illustré par les grandes découvertes et innovations techniques, etc. Enfin, un espace réservé à des ordinateurs permettra au public d'accéder sur place au reste de la collection conservée via Musinfo et aux sites internet consacrés à la mesure du temps.

Le Musée dispose d'une collection constituée de plus de 5'800 pièces d'horlogerie et de plus de 7'000 pièces d'émaillerie et de bijoux. Les objets volés lors du cambriolage du 24 novembre 2002 sont déjà partiellement remplacés par des acquisitions et des dons. L'argent versé par la compagnie d'assurance permettra de combler une grande partie des lacunes dues au cambriolage.

Le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie deviendra ainsi le conservatoire de l'horlogerie à Genève et en Suisse. Il a pour vocation d'être le reflet historique, par ses collections, ses publications et ses expositions temporaires, de l'horlogerie et de l'émaillerie genevoises – dont ses collections sont l'illustration première –, suisses et internationales. Si les marques horlogères constituent un aspect de cette histoire, il est, de façon évidente, le Musée de toutes les marques, toutes époques et pays confondus. Tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble de la profession horlogère suisse et internationale puisse accéder au mécénat pour cette institution et ceci dans la liberté et la neutralité.

#### Disposition des salles

##### *Rez-de-chaussée*

- **Espace d'accueil**, avec vestiaire, point de vente, point d'information .
- **Salle 1, les métiers de l'horlogerie** illustrés par la nature de la collection : outillage de l'horloger, du bijoutier, de l'émailleur, du miniaturiste, ancien four de l'Ecole des Arts décoratifs, portrait de l'établissement genevois Morin-Marchinville.
- **Salle 2, Cabinet de dessins** : présentation murale, sur tables et ou albums, des dessins de modèles de montres, bijoux, tabatières ou portraits. La collection est très importante et forte de plusieurs milliers de pièces. On peut imaginer des tiroirs servant de présentation d'une collection d'étude.
- **Salle 3, les accessoires et les métiers autour de la montre** comme le cadran, les aiguilles, le mouvement, la chaîne, la châtelaine, le bracelet, la clé, la boîte, le fond de montre, le porte-montre et présentation des **curiosités techniques** dans le domaine de l'horlogerie.
- **Salle 4**, le grand salon présentera **la belle pendulerie** de la collection : pendules de parquet, pendules murales, cartels.
- **Salle 5**, l'ancienne salle à manger de la Villa deviendra une sorte de « salle-écriin » destinée à la présentation des **émaux genevois** illustrés par des montres, tabatières, objets de vertu, portraits miniatures des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.
- **Salle 6**, bibliothèque et centre de documentation du Musée : accessible aux chercheurs et au public intéressé.

### *Premier étage*

- **Salle 6, Galerie** : cet espace doit rester en mouvement perpétuel, **lieu d'actualité du Musée** puisque lieu de passage : vitrine des étudiants de la classe de bijouterie et de la classe de design de l'Ecole des Arts Appliqués de Genève, voire Lausanne ou La Chaux-de-Fonds, expositions dossier, nouvelles acquisitions, accent sur un objet, coup de phare etc.
- **Salle 7, les émaux et les bijoux du XXe siècle et du début du XXIe siècle.** Uniquement des vitrines murales occupant un maximum de surface, au centre canapé de repos et de méditation. La collection du MHE est très performante dans ces deux domaines et évoluera encore.
- **Salle 8**, le grand salon est entièrement consacré à **l'histoire de la montre de 1530 à aujourd'hui** avec la présence de pendulettes primitives introduisant la miniaturisation de l'horlogerie. Salle fortement évolutive au cours des années, régulièrement et directement adaptée à l'arrivée de nouvelles pièces essentielles.
- **Salle 9, le coin enfant** accueillera l'horloge de clocher - parfaite pour l'explication de la force motrice d'un mouvement d'horlogerie à poids -, des livres et des jeux, des objets d'expérimentation, etc.
- **Salle 10, petite salle polyvalente** pouvant recevoir de 50 à 60 personnes, équipée d'un écran, d'un projecteur DVD et autre sonorisation, destinée à la présentation de films, aux entretiens, à l'accueil des classes, aux conférences, conférences de presse, salle de séminaires ou colloques, petites réception etc.
- **Salle 11, espace ordinateurs**, à droite de l'escalier, trois à quatre peuvent y être placés, accès aux collections du MHE et de l'ensemble des MAHs, aux activités culturelles de la Ville de Genève ou région ou pays, liens directs avec les offices de tourisme, etc.

### *Etage des combles*

- Cet étage sera occupé par les bureaux de la conservation et du secrétariat.

### *Sous-sol*

- Cet étage abritera les coffre-forts des dépôts et l'atelier de l'horloger-restaurateur.

### *Salle souterraine (à construire)*

- Cette salle sera affectée aux **expositions temporaires** selon un programme et un rythme à convenir. Possibilité de collaborer avec le secteur privé, les marques horlogères genevoises et suisses. Cette salle permettra de dynamiser ce musée par un programme attrayant d'expositions temporaires.

## Estimation sommaire du coût de l'opération

A ce jour, le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 6 000 000 de francs, auxquels il convient de retrancher la participation de 500 000 francs versée par une fondation privée souhaitant garder l'anonymat; le montant à la charge de la Ville de Genève s'élève donc à 5 500 000 francs.

### Coût de l'étude

L'étude inclut les phases de l'avant-projet et du projet jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire, selon la répartition suivante:

	<b>Fr. HT</b>
V Frais secondaires	
V.0 Frais secondaires généraux	
Relevés, sondages, reproduction documents, information	37 200
W Honoraires	
W.2 Honoraires ouvrages	
Honoraires d'architectes	255 600
Honoraires d'ingénieur civil	25 000
Honoraires d'ingénieurs spécialisés	54 000
V-W Coût total du crédit d'étude	371 800
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%)	
Appliquée sur les positions V-W=28 257, admis à	28 274
	<hr/>
Sous-total TTC	400 074
Etudes pour projet abandonné	51 926
	<hr/>
	452 000
A déduire :	
Crédit d'étude, selon la proposition n° 300 du 11 novembre 1997	
Votée par le Conseil Municipal le 11 février 1998	50 000
Crédit d'étude, selon la proposition n° 142 du 1 <sup>er</sup> octobre 2001	
Votée par le Conseil Municipal le 29 avril 2002	76 000
	<hr/>
<b>Total TTC</b>	<b>326 000</b>

### Régime foncier

Le Musée de l'Horlogerie est situé sur la parcelle N° 2339, feuille 27 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 24'273 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Genève.

### Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous les n° 42.32.01/02 et 03 du programme financier quadriennal 2002-2005, pour un montant total de 2 100 000 francs.

## **Charge financière**

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 452 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3.25 %, et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 160 560 francs.

## **Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le service d'architecture. Les services bénéficiaires sont les musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## **PROJET D'ARRETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 326 000 francs, destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du musée de l'horlogerie situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 326 000 francs (le montant net mentionné à l'article premier).

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit de préétude voté le 11 novembre 1997, ainsi que celui de 76 000 francs du crédit d'étude voté le 29 avril 2002, soit un montant total de 452 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe : plan de situation

